



## CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 20 DECEMBRE 2025 – 10 H 00

\*\*\*\*\*

### ORDRE DU JOUR – ANALYSE SOMMAIRE

D.G.S. ~ Secrétariat Général  
FV

#### I. PREAMBULE

Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du 15 novembre 2025

Rapporteur : M. le Maire

#### II. AFFAIRES INSCRITES A L'ORDRE DU JOUR

##### **Administration Générale**

###### **01) Désignation du Secrétaire de Séance**

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera procédé à la désignation d'un membre du Conseil Municipal pour remplir les fonctions de Secrétaire de Séance.

Rapporteur : M. le Maire

###### **02) Compte-rendu des décisions prises en application de la D.C.M. n°07 du 23 Mai 2020 portant délégation de pouvoirs**

Le compte-rendu des dernières décisions prises par Monsieur François DECOSTER en application de la Délibération N°07 du Conseil Municipal du 23 Mai 2020 portant délégation de pouvoirs a été transmis au conseil municipal.

Rapporteur : M. le Maire

###### **03) Suivi des délibérations des Conseils Municipaux**

Il sera demandé au Conseil Municipal de bien vouloir prendre acte de ce rapport.

Rapporteur : M. le Maire

###### **04) Déploiement du dispositif « petits-déjeuners à l'école » - Signature de la convention**

Après un bilan positif de la part des élèves, des familles et des équipes éducatives, la municipalité a souhaité reconduire l'offre à l'ensemble des écoles volontaires, des quartiers prioritaires et hors quartiers prioritaires, pour l'année scolaire 2025-2026. A ce titre, un forfait de 1,30 € par enfant est versé à la commune par l'Education Nationale pour les élèves des écoles en éducation prioritaire. Il sera demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir, pour mise en œuvre du dispositif sur l'ensemble des écoles volontaires.

Rapporteur : Mme C. LAPACZ

**05) Organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques**

Il sera demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à maintenir l'organisation scolaire de la commune sur 4 jours (lundi, mardi, jeudi et vendredi) selon les horaires cités ci-dessus pour la rentrée scolaire 2026.

Rapporteur : Mme C. LAPACZ

**06) Signature de la Convention Territoriale Globale avec la Caisse d'Allocations Familiales**

La convention doit être renouvelée et co-signée par la CAF, la MSA, les communes, le RPC "la croisée des villages", le RPC de la Morinie, le RPI de l'Hermitage, le SIVU de Thérouanne et la CAPSO avant le 31 décembre 2025 et portera sur la période 2026-2030. La rédaction de la nouvelle convention formalise les objectifs identifiés collectivement et inclut les projets et dispositifs stabilisés. Les communes, de par leur action de proximité, la gestion de leurs équipements, services et dispositifs, contribuent aux objectifs identifiés dans la CTG. La convention prévoit une clause d'actualisation pour intégrer les éventuels nouveaux projets portés par les nouvelles équipes municipales et intercommunales suite au renouvellement des mandats de 2026. Il sera demandé au Conseil Municipal d'approuver les termes de la Convention territoriale globale, et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant, à signer ce document ainsi que toutes pièces s'y rapportant.

Rapporteur : Mme M. VOLLE

**Culture****07) Intégration à l'inventaire du Musée Sandelin après acquisition d'un art graphique, d'une huile sur toile et d'une eau forte**

Les musées de Saint-Omer proposent d'intégrer dans leurs collections l'acquisition d'œuvres ayant reçu un avis favorable des membres de la commission scientifique régionale. Il sera demandé au Conseil Municipal d'autoriser l'intégration de ces œuvres à l'inventaire du musée Sandelin, d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes et pièces réglementaires à venir, et d'imputer les dépenses en résultant aux budgets communaux de l'exercice 2025.

Rapporteur : M. B. HUMETZ

**Affaires Foncières – Cadre de Vie – Voirie - Marchés Publics****08) Abattement Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties – Adoption des plans d'actions pour l'année 2026**

Le Contrat « Quartiers 2030 » trace la feuille de route et l'engagement des partenaires en direction des 3 quartiers prioritaires de la Politique de la Ville de la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer. Il sera demandé au Conseil Municipal d'approuver les plans d'actions pour l'année 2026 ci-annexés élaborés avec les bailleurs sociaux concernés à savoir Pas-de-Calais Habitat, Flandre Opale Habitat, SIA Habitat et Cottage Social des Flandres, et d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention et les plans d'actions, ainsi que tout document y afférent.

Rapporteur : M. B. HUMETZ

**09) Cession par le Centre Communal d'Action Sociale d'un terrain sis sur la commune de Wizernes – Avis de la Commune**

Il sera demandé au Conseil Municipal d'émettre un avis favorable à la mise en vente par le Centre Communal d'Action Sociale de Saint-Omer, du terrain lui appartenant sur la Commune de Wizernes, au bénéfice de Monsieur et Madame DARRAS, au prix de 1.700 €. Les frais d'acte seront à la charge de l'acquéreur.

Rapporteur : M. B. HUMETZ

## **10) Plan des Mobilités Actives de la Ville de Saint-Omer – Reconduction d'une aide financière à l'acquisition de vélos – Année 2026**

Dans le cadre du Plan des Mobilités Actives et depuis 2021, la Ville de Saint-Omer soutient l'équipement des ménages audomarois par l'instauration d'une aide à l'acquisition de Vélos à Assistance Electrique (VAE), de vélos adaptés aux personnes à mobilité réduite, de vélos mécaniques (depuis 2023) et d'équipements de sécurité et de confort. Pour l'année 2026, la ville de Saint-Omer souhaite proroger cette aide financière à l'acquisition de vélos selon les mêmes modalités que l'année 2025. Il sera proposé au Conseil Municipal de valider la reconduction du dispositif d'aide à l'achat d'un vélo et d'en adopter les modalités de mise en œuvre pour l'année 2026, d'approuver le règlement d'attribution d'une aide à l'achat d'un vélo et le dossier de demande d'aide à l'achat d'un vélo, et d'autoriser Monsieur le Maire à accorder la subvention d'aide à l'achat d'un vélo et à signer toutes les pièces à intervenir à cet effet.

**Rapporteur : M. Ch. MOLIN**

## **11) Poursuite de l'aide financière à l'acquisition de composteurs individuels – Année 2026**

La délibération n°10 du 5 mars 2022 a permis la création d'une aide financière à l'acquisition de composteurs individuels. La Ville de Saint-Omer souhaite poursuivre son aide aux particuliers et aux professionnels (restaurateurs) pour acquérir ce type de composteur individuel sous la forme d'une aide financière à l'achat et s'engage à attribuer une subvention de 75 % du montant TTC dans une limite de 60 €. L'achat des composteurs individuels devra être réalisé dans une enseigne présente sur le territoire de la Ville de Saint-Omer. Afin de mener cette opération pour l'année 2026, 5.000 € seront inscrits au budget de l'exercice 2026. Il sera proposé au Conseil Municipal de valider la poursuite du dispositif d'aide à l'achat d'un composteur individuel et d'en adopter les modalités de mise en œuvre pour l'année 2026, d'approuver le dossier de demande d'aide à l'achat d'un composteur individuel annexé à la présente délibération, et d'autoriser Monsieur le Maire à accorder la subvention d'aide à l'achat d'un composteur individuel et à signer toutes les pièces à intervenir à cet effet.

**Rapporteur : M. Ch. MOLIN**

## **12) Filières « REP » Responsabilité Elargie des Producteurs – Contrat avec l'éco-organisme ALCOME pour la réduction des déchets des produits du tabac dans l'espace public**

ALCOME est un éco-organisme agréé par l'Etat par arrêté ministériel du 28 juillet 2021. La mission d'Alcome est de participer à la réduction de la présence des déchets issus des produits de tabac (schématiquement appelés « mégots ») jetés de manière inappropriée dans l'espace public. Il sera demandé au Conseil Municipal d'approuver la signature du contrat-type entre la Ville de Saint-Omer et ALCOME pour la durée de l'agrément, et d'autoriser Monsieur le Maire de Saint-Omer ou son représentant à signer le contrat ainsi que tout document afférent à ce sujet.

**Rapporteur : M. J.R. ADOU**

## **13) Avenant à la convention relative au financement des travaux de rénovation et d'entretien de la voirie rue du Capitaine Revel entre les communes de Longuenesse, Saint-Omer et Saint-Martin-Lez-Tatinghem**

La rue du Capitaine Revel présente la particularité d'être située à la fois sur la commune de Saint-Martin-Lez-Tatinghem mais également pour partie sur les communes de Saint-Omer et de Longuenesse. Une convention visant à définir les modalités techniques et financières de ces travaux a été signée le 11 avril 2025. Le montant des travaux s'élevait à 133.510,98 € H.T. sur la base du devis établi par l'entreprise RAMERY, or la facture émise par l'entreprise s'élève à 130.174,00 € H.T. Il y a donc lieu de modifier les conditions de financement des opérations et modalités de paiement. La commune de Saint-Martin-Lez-Tatinghem nous a donc transmis à cet effet un avenant à la convention. Il sera demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant à la convention de financement relative aux travaux de réfection de la rue du Capitaine Revel.

**Rapporteur : M. F. SABLON**

## **14) CAPSO - Entretien des réseaux unitaires – Participation financière liée au contrat de la Délégation de Service Public Assainissement**

Il sera demandé au Conseil Municipal d'approuver la convention relative à l'entretien des réseaux d'assainissement de type unitaire sur la Ville de Saint-Omer avec la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer, d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention et tout document afférent à son exécution, et d'inscrire les crédits nécessaires au budget 2026.

**Rapporteur : M. F. SABLON**

**15) Fourniture et gestion de titres restaurants – Mise en place d'un groupement de commandes Ville/CCAS – Lancement d'un appel d'offres ouvert**

Il est nécessaire de procéder au lancement d'une nouvelle procédure d'appel d'offres ouvert à compter du 1<sup>er</sup> mars 2026. La commune de Saint-Omer et le CCAS souhaitent poursuivre la démarche conjointement, par la constitution d'un groupement de commande afin de doter l'ensemble des agents de titres restaurants dématérialisés. Il sera demandé au Conseil Municipal d'approver la convention constitutive de groupement de commandes, d'autoriser la Ville de Saint-Omer à être le coordonnateur du groupement de commandes, d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de groupement de commandes, d'approver les modalités de passation de l'accord-cadre et autoriser le lancement de la consultation d'appel d'offres ouvert pour l'accord-cadre de fourniture et gestion des titres restaurant dématérialisés, d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant dûment désigné à approuver et signer tous les actes et toutes les pièces à intervenir à cet effet, notamment les pièces du contrat y afférent, et de prévoir et d'inscrire les dépenses et les recettes en résultant aux budgets communaux.

**Rapporteur : M. F. SABLON**

**16) Travaux de restauration de l'église Immaculée Conception – Autorisation de signature des marchés de travaux**

Afin de délibérer sur le choix de l'offre économiquement la plus avantageuse pour la collectivité, au regard des critères annoncés au règlement de la consultation. Il sera demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant dûment désigné à signer tous les actes et toutes les pièces, notamment les pièces des marchés y afférent, et de prévoir et d'inscrire les dépenses et les recettes en résultant aux budgets communaux.

**Rapporteur : M. F. SABLON**

**17) Travaux de restauration de l'église Immaculée Conception – Lancement d'un appel d'offres ouvert**

Il est nécessaire de relancer, sur la même procédure que la précédente, les 3 lots non attribués lors de la première consultation : « staff/plâtrerie », « carrelage » et « chauffage ». Il sera demandé au Conseil Municipal d'autoriser le lancement de la consultation concernant les 3 lots restants des travaux de restauration de l'église Immaculée Conception selon la procédure d'appel d'offres ouvert, d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant dûment désigné à approuver et signer tous les actes et toutes les pièces à intervenir à cet effet, notamment les pièces des marchés y afférent, et de prévoir et d'inscrire les dépenses et les recettes en résultant aux budgets communaux.

**Rapporteur : M. F. SABLON**

**18) ANRU – Avenant à la convention de co-maîtrise d'ouvrage avec la CAPSO**

Le quartier Quai du Commerce / Saint-Sépulcre est reconnu d'intérêt régional par l'ANRU depuis juin 2015. La convention initiale doit être modifiée pour intégrer les évolutions du programme opérationnel, notamment le périmètre des travaux (secteurs 1 à 6 et 10), le phasage et le plan de financement. Il sera demandé au Conseil Municipal d'approver avenant n°1 à la convention de co-maîtrise d'ouvrage entre la Ville de Saint-Omer et la CAPSO, relatif à la réalisation des travaux d'aménagement des espaces publics dans le cadre du projet ANRU – Quartier Quai du Commerce / Saint-Sépulcre, et d'autoriser Monsieur le Maire à signer ledit avenant ainsi que tous documents afférents à cette opération.

**Rapporteur : M. le Maire**

**19) Maison de Santé Pluriprofessionnelle – Reprise par la Ville du projet – Conclusion d'un bail emphytéotique entre le CCAS et la Ville**

Le Conseil Municipal a acté la reprise par la Ville du projet de réalisation d'une structure de santé de proximité permettant d'améliorer l'offre de soins, de favoriser l'exercice coordonné des professionnels de santé et de renforcer l'attractivité du territoire, dans la continuité de la réalisation d'une Maison des Internes, place du Vainquai. Sur le plan foncier, afin de pouvoir édifier la construction et de solliciter les subventions afférentes, il est nécessaire de conclure un bail emphytéotique avec le Centre Communal d'Action Sociale, qui reste propriétaire du terrain acquis à cet effet. En vertu de ce bail, la Ville devra assumer la charge de tous les travaux d'entretien et de grosses réparations. Il sera demandé au Conseil Municipal de décider de conclure un bail emphytéotique avec le Centre Communal d'Action Sociale, et d'autoriser Monsieur le Maire à signer le bail emphytéotique et tout document y afférent.

**Rapporteur : M. le Maire**

### **20) Délibération portant mise à jour du tableau des effectifs**

Il appartient à l'organe délibérant, conformément aux dispositions légales, de déterminer, par délibération, d'établir et de modifier le tableau des effectifs de sa collectivité ou de son établissement. Il sera demandé au Conseil Municipal d'effectuer la mise à jour du tableau des emplois et des effectifs par la suppression des postes, d'établir le tableau des emplois et des effectifs, d'inscrire au budget les crédits correspondants, et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout acte y afférent.

**Rapporteur : M. B. HUMETZ**

### **21) Délibération portant modification du tableau des emplois et des effectifs**

Il appartient à l'assemblée délibérante, compte tenu des nécessités des services, de modifier le tableau des emplois, afin de permettre la nomination des agents inscrits au tableau d'avancement de grade établi au titre de l'année 2026 ainsi qu'un agent lauréat d'un concours. Cette modification, préalable à la nomination, entraîne la suppression de l'emploi d'origine, et la création de l'emploi correspondant au grade d'avancement. Il sera demandé au Conseil Municipal d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026, et d'inscrire au budget les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés.

**Rapporteur : M. B. HUMETZ**

### **22) Personnel Communal – Recrutement d'agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité et d'agents recenseurs**

Les besoins des services peuvent justifier l'urgence de recrutement d'agents contractuels pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité durant l'année 2026, il sera demandé à l'assemblée délibérante de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à recruter des agents contractuels pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité pour une période de 6 mois maximum pendant une même période de 12 mois, à constater les besoins concernés et à déterminer les niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions et de leur profil, et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à recruter les agents recenseurs pour la période définie.

**Rapporteur : M. B. HUMETZ**

### **23) Personnel Communal – Recrutement d'agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité**

Les besoins des services peuvent justifier l'urgence de recrutement d'agents contractuels pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité durant l'année 2026, il sera demandé à l'assemblée délibérante de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à recruter des agents contractuels pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période de 12 mois maximum pendant une même période de 18 mois, à constater les besoins concernés et à déterminer les niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions et de leur profil. La rémunération sera limitée à l'indice terminal du grade de référence.

**Rapporteur : M. B. HUMETZ**

### **24) Personnel Communal – Recrutement d'agents contractuels de remplacement**

Les besoins de service peuvent justifier le remplacement rapide de fonctionnaires territoriaux ou d'agents contractuels indisponibles durant l'année 2026. Il sera demandé à l'assemblée délibérante de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à recruter des agents contractuels pour remplacer des fonctionnaires ou des agents contractuels momentanément indisponibles, à déterminer les niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions concernées, leur expérience et leur profil, les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales des agents contractuels de remplacement seront inscrits au budget communal.

**Rapporteur : M. B. HUMETZ**

## **25) Police Municipale – Formation aux Gestes Techniques et Professionnels d’Intervention (GTPI) – Recrutement d’un vacataire**

L’utilisation des armes détenues par les Policiers Municipaux nécessite des entraînements obligatoires comme le maniement des bâtons télescopiques et l’utilisation des bombes lacrymogènes et le Centre National de la Fonction Publique ne les propose pas. Il est nécessaire de recruter un formateur disposant des habilitations requises pour dispenser ces formations spécifiques. Il sera proposé d’autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à recruter un vacataire pour dispenser les formations obligatoires, de fixer la rémunération de chaque vacation sur la base du taux horaire brut de 99,55 €, de procéder au remboursement des frais de déplacement, d’inscrire les crédits nécessaires au budget, et de donner tout pouvoir à Monsieur le Maire ou son représentant pour signer les documents et actes afférents à cette décision.

**Rapporteur : M. B. HUMETZ**

### **Police Municipale**

## **26) Protection des personnes et des biens – Prévention et lutte contre la délinquance – Vidéoprotection - Extension**

La Ville de Saint-Omer, dans le cadre de sa politique sécuritaire, a mis en place depuis 2003, un dispositif de vidéoprotection étendu à plusieurs reprises sur différents secteurs de la Ville. Suite à la création du skate-park, allée des Marronniers, lieu de rassemblement de familles et de la jeunesse audomaroise, et afin d’en assurer la sécurité des personnes et des biens il est décidé d’installer 2 caméras fixes. Il sera demandé au Conseil Municipal d’approuver la réalisation des travaux relatifs à l’extension, du dispositif de vidéoprotection présentée sur la base d’un coût prévisionnel, d’autoriser Monsieur le Maire à entreprendre toutes démarches visant au parfait aboutissement du projet et à signer les documents s’y rapportant, et d’autoriser Monsieur le Maire à prévoir des crédits au budget.

**Rapporteur : M. F. SABLON**

### **Finances**

## **27) Acquisition de bons d’achat auprès d’un magasin de jardinerie dans le cadre du concours des jardins familiaux de Saint-Omer**

La Ville de Saint-Omer organise chaque année un concours dont le but est de valoriser les cultures et l’entretien des jardins familiaux en respectant l’environnement. Pour récompenser les participants, et les inciter à poursuivre l’effort de jardinage, des bons d’achats valables exclusivement dans un magasin de jardinerie seront offerts gratuitement. Il sera demandé au Conseil Municipal d’autoriser Monsieur le Maire à acquérir ces bons d’achat et d’autoriser Monsieur le Maire à attribuer ces bons d’achat aux lauréats, suivant l’avis du jury.

**Rapporteur : M. Ph. BOUDIN**

## **28) Validation des tarifs de redevance fixés par l’association « Tennis et Squash Club Saint-Omer » pour la mise à disposition des terrains de Padel et de Tennis**

Il sera demandé au Conseil Municipal d’autoriser l’association « Tennis & Squash Club de Saint-Omer » à mettre à disposition les infrastructures préalablement citées auprès de particuliers ainsi que de percevoir les recettes générées au titre du budget de fonctionnement, de valider l’application des tarifs du terrain de tennis et du terrain de Padel, et d’autoriser Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre.

**Rapporteur : M. J. TRUANT**

## **29) Demande de cofinancements – Rénovation des terrains de Tennis extérieurs**

Les terrains de tennis extérieurs sont nécessaires au bon fonctionnement de la vie associative. Pour garantir l’accueil des usagers, ces terrains de tennis nécessitent des travaux de rénovation. Il sera demandé au Conseil Municipal d’autoriser Monsieur le Maire à rechercher des partenaires financiers dont la Région Hauts-de-France dans le cadre de l’appel à projet « Équipements Sportifs en Accès Libre ».

**Rapporteur : M. J. TRUANT**

**30) Prise en charge des frais d'inscription à l'Escadrille Air Jeunesse pour les Audomarois**

Les Escadrilles Air Jeunesse (EAJ) sont un dispositif inédit et innovant de l'Armée de l'Air et de l'Espace. Elles s'adressent à des jeunes de 12 à 25 ans souhaitant s'impliquer dans l'aéronautique et ses valeurs. Afin de favoriser l'inscription des jeunes Audomaroises et Audomarois dans ce dispositif, la Ville a pris, pour la première année, en charge les frais des inscriptions des habitants de Saint-Omer. Il est proposé de renouveler cette opération pour la session 2025/2026. Il sera demandé au Conseil Municipal de valider la proposition, d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes et pièces se rapportant aux décisions, et d'inscrire la somme au budget 2025.

Rapporteur : M. le Maire

**31) Budget Primitif de l'exercice 2026**

Actant la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire intervenu lors de la séance plénière du 15 novembre 2025, le Budget Primitif de l'Exercice 2026 sera présenté et soumis au vote du Conseil Municipal.

Rapporteur : M. le Maire

**32) Subventions aux Associations – Exercice 2026**

Seront soumises aux Elus les propositions d'attribution de subventions aux associations au titre de l'exercice 2026.

Rapporteur : M. le Maire

**33) Subventions supérieures à 23.000 € aux Associations – Conventions financières 2026**

Seront soumises aux Elus les propositions d'attribution de subventions supérieures à 23.000 € aux associations au titre de l'exercice 2026.

Rapporteur : M. le Maire

**34) Vote des taux de la fiscalité directe 2026**

Il sera proposé à l'Assemblée Délibérante de voter les taux de la fiscalité directe 2026 et de fixer le produit de la fiscalité 2026.

Rapporteur : M. le Maire

**35) Droits et redevances – Revalorisation au 1<sup>er</sup> janvier 2026**

Comme chaque année, une revalorisation des droits et redevances pour l'année 2026 sera soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

Rapporteur : M. le Maire

**36) Virements et ouvertures de crédits – Exercice 2025**

Il s'agit, notamment, de virements et ouvertures pour réajustement de recettes et de dépenses, sur lesquels le Conseil Municipal sera amené à se prononcer.

Rapporteur : M. le Maire

Le Maire  
François DE COSTER